



VIE FEDERALE Coronavirus – COVID 19

Pilotage politique : Alain BERTHOLOM, José TEIXEIRA

Pilotage technique : Virginie THOBOR, Pascal CRENN

COMMUNIQUE DU 4 MAI 2020

POINT DE SITUATION DE L'EPIDEMIE

Gouv'Actu 200429

Situation sanitaire nationale

En France, le nombre de décès par jour reste à un niveau élevé. Les chiffres sanitaires indiquent une légère baisse tant du nombre de patients hospitalisés que du nombre de patients en ré-animation.

Synthèse du discours du Premier ministre

Cadre médical, politique, géographique

- Au niveau médical : Vivre avec le virus
Il faut apprendre à vivre avec le COVID-19, et apprendre à nous en protéger. Le virus va continuer à circuler.
- Au niveau stratégique : Agir progressivement
En reprenant la vie selon des modalités qui permettent, semaine après semaine, de vérifier la maîtrise du rythme de circulation du virus
- Au niveau géographique : Adapter localement
La circulation du virus n'est pas uniforme dans le pays et crée, de fait, des différences entre les territoires

Un triptyque : Protéger - Tester - Isoler

Protéger, c'est éviter d'être infecté par le virus ou d'infecter les autres ;

Tester : réaliser au moins 700 000 tests virologiques par semaine

Isoler : Isoler au plus vite les porteurs du virus afin de casser les chaînes de transmission

Le dé-confinement sera progressif

La progressivité s'accompagne d'une différenciation selon les territoires avec la mise en place d'indicateurs qui positionneront les départements en catégorie « rouge » ou « vert ». La direction générale de la santé et Santé Publique France ont établi trois ensembles de critères permettant d'identifier les départements où le déconfinement doit prendre une forme plus stricte :

- Soit que le taux de cas nouveaux dans la population sur une période de 7 jours, reste élevé, ce qui montrerait que la circulation du virus reste active ;
- Soit que les capacités hospitalières régionales en réanimation restent tendues ;
- Soit que le système local de tests et de détection des cas contacts ne soit pas suffisamment prêt.

Port du masque

Les masques sont une protection complémentaire des gestes barrières. Le port du masque est recommandé dans l'espace public, obligatoire dans les transports, publics et certains commerces si les commerçants l'exigent, mais il n'est pas prévu de le rendre obligatoire dans l'ensemble de l'espace public.

NOUVELLES MESURES GOUVERNEMENTALES EN MATIERE SPORTIVE**1ère phase du dé-confinement du 11 mai au 1er juin 2020**

Dans la continuité des annonces du Premier ministre mardi 28 avril à l'Assemblée nationale, et au regard des recommandations du Haut Conseil de la santé publique, la ministre des Sports, Roxana MARACINEANU rappelle qu'il sera possible de pratiquer une activité sportive individuelle en plein air à partir du 11 mai, en respectant les règles de distanciation physique, dans les espaces ouverts autorisés et en fonction de la situation sanitaire de chaque territoire (zone rouge ou verte)

Rappel de la doctrine nationale au 30 avril 2020 :

<i>Ce qui est autorisé :</i>	Les activités sportives individuelles ou en groupe dans le respect des consignes sanitaires (distanciation physique, regroupement de plus de 10 personnes interdits) en pleine nature sont autorisées à condition de ne pas utiliser l'accès aux plages qui reste interdit jusqu'au 1er juin 2020.
<i>Ce qui est interdit :</i>	Aucune activité physique d'intérieur en dehors des pratiques sportives à domicile n'est autorisée. Toutes les salles de sport, piscines, gymnases, équipements sportifs fermés, qu'ils soient privés ou publics, devront donc rester fermés jusqu'au 1er juin 2020 dans l'attente des nouvelles consignes que le premier ministre présentera fin mai ou de toute autre consigne ministérielle.

Recommandations sanitaires pour les activités qui répondraient aux points énoncés ci-dessus :

- Tous les gestes barrières doivent être respectés.
- Un espace de 4m² doit être respecté entre les sportifs lors de pratiques individuelles en groupe de 10 personnes maximum.
- Lorsque ces activités se font en déplacement (course à pied, vélo, roller skating,...) une distance de 10m est préconisée entre les sportifs.

Reprise individuelle pour les sportifs de haut niveau

- Les règles définies pour l'ensemble des Français valent pour les sportifs de haut niveau et professionnels qui pourront reprendre une activité à haute intensité à partir du 11 mai mais exclusivement dans une logique individuelle dans le respect strict des règles de distanciation.
- Après une période de deux mois de confinement, cette phase de réathlétisation devra s'inscrire dans une démarche progressive pour éviter les blessures et toute contamination, et selon un protocole médical et sanitaire précis élaboré par le ministère des Sports avec les fédérations et ligues sportives sous l'autorité du ministère de la Santé.
- Les sportifs de haut niveau **listés SHN** devront avoir en leur possession leur attestation à télécharger sur : <http://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/sport-performance/sport-de-haut-niveau/article/liste-ministerielle-de-sportifs>

En matière de compétitions :

Le Ministère des Sports précise qu'aucune compétition sportive ne pourra avoir lieu avant le mois d'août, y compris à huis clos. Par ailleurs, comme l'a annoncé le Premier ministre, les manifestations sportives rassemblant plus de 5 000 personnes sur un même lieu ne pourront se tenir avant le mois de septembre.

Un nouveau point d'étape sera fait d'ici au 2 juin pour évaluer les modalités de reprise des pratiques sportives en salles et des disciplines qui nécessitent un contact.

Les clubs de lutte et disciplines associées pourront reprendre des activités uniquement dans les directives gouvernementales fixées en extérieur. Il convient cependant de vérifier par département, ce que le Préfet autorise ou non en fonction de la catégorie (rouge ou vert) de celui-ci.

LE PLAN DE DE-CONFINEMENT FEDERAL

A la demande du Ministère des sports, un plan fédéral de déconfinement est en cours de rédaction. Il fixe les recommandations sur les conditions sanitaires de reprise des activités sportives pour la fédération et s'inscrit dans les directives gouvernementales en matière de sécurité des pratiquants et du respect des gestes barrières. Il s'articulera autour des activités autorisées, des conditions d'encadrement, des conditions d'hygiène et de désinfection.

Sa sortie est prévue après le conseil d'administration de la FFLDA du 9 mai 2020 et après validation du Ministère des sports.

LES MESURES DE PREVENTION DOIVENT ETRE RESPECTEES

Il est rappelé qu'il faut respecter les gestes barrières et les consignes sanitaires.

Face au Coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :



COMMUNICATION FEDERALE

La communication officielle de la fédération est faite par mail.

Vous pouvez retrouver les informations fédérales concernant le coronavirus sur le site dans la page des actualités.

POUR PLUS D'INFORMATION

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

